



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 25 novembre 2025

N° d'affaire : 2025.GRPARL.473

Maintenir la ligne de tram no 6 (Worb–Berne–Fischermätteli) dans l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030 si cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour le canton

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption comme Postulat.

Berne, le 25 novembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général